

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ALMA**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'ALMA, TENUE LE LUNDI 20 OCTOBRE 2014 À 19H À LA SALLE DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, 140, RUE SAINT-JOSEPH SUD.

SONT PRÉSENTS : Monsieur le Maire Marc Asselin,
Madame la conseillère Sylvie Beaumont,
Messieurs les conseillers : Jocelyn Fradette,
Gilles Girard, Frédéric Tremblay, Gino Villeneuve, Pascal Pilote et Alain Fortin.

ABSENCE MOTIVÉE : Monsieur le conseiller Lucien Boily.

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE MARC ASSELIN.

SONT AUSSI PRÉSENTS: Monsieur Sylvain Duchesne, directeur général, et monsieur Jean Paradis, greffier.

La séance est ouverte à 19 h. – Mot de bienvenue aux journalistes et contribuables présents, ainsi qu'aux téléspectateurs de la Télévision communautaire.

ORDRE DU JOUR

523-26-2014

Lecture et complément de l'ordre du jour.

Sur proposition de monsieur le conseiller Jocelyn Fradette, appuyé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay,
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

« d'adopter l'ordre du jour, tel que lu et complété. »

EXEMPTION DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 6 OCTOBRE 2014

524-26-2014

Sur proposition de monsieur le conseiller Gilles Girard, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin,
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

«d'exempter le greffier de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 octobre 2014, copie du procès-verbal ayant été préalablement transmis à chaque membre du conseil.»

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE LUNDI 6 OCTOBRE 2014

525-26-2014

Sur proposition de monsieur le conseiller Gino Villeneuve, appuyé par monsieur le conseiller Pascal Pilote,
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

«d'approuver ledit procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 6 octobre 2014, et ce, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SOMMAIRE DES DÉBOURSÉS – PÉRIODE DU 7 SEPTEMBRE AU 4 OCTOBRE 2014 526-26-2014

Sur proposition de monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Pascal Pilote, IL EST RÉSOLU:

"d'approuver ce sommaire des déboursés pour la période du 7 septembre au 4 octobre 2014 et qui s'établit comme suit :

DÉBOURSÉS PAR ÉMISSION DE CHÈQUES

Chèques de la période					
	De	À	Montant	Chèques annulés sur liste	Déboursés nets
Total des chèques émis :	160298	160853	3 797 424,54 \$	6 821,29 \$	3 790 603,25 \$

PAIEMENTS EFFECTUÉS PAR INTERNET ET TRANSFERTS DIRECTS

Paiement de factures par internet (Bell et Hydro-Québec) M166 à M173 :	88 071,02 \$
Paiements de factures effectués par transit : T135 à T144 :	416 980,04 \$
Salaires et contributions de l'employeur versés :	1 194 666,26 \$
Service de la dette :	11 295,21 \$
Achats Hydro-Québec – Électricité revendue sur le réseau municipal :	871 021,08 \$
Autres :	8 013,91 \$
<hr/>	
Total des déboursés par internet et transferts directs :	2 590 047,52 \$
GRAND TOTAL DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE :	<u>6 380 650,77 \$</u>

N.B. : Au cours de la même période, le travail effectué en temps supplémentaire s'élève à 25 549,48 \$."

(selon les chiffres fournis par M. Yves Thériault en date du 8 octobre 2014)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – 7 OCTOBRE 2014 527-26-2014

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la présentation du rapport de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 7 octobre 2014, il y a lieu de l'accepter;

il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Girard, appuyé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay, ET RÉSOLU :

"d'accepter ce rapport tel que rédigé, étant entendu que les dossiers relatifs au PIIA et au zonage agricole, s'il y a lieu, feront l'objet de résolutions distinctes;

que les dossiers de dérogations mineures feront l'objet d'une consultation publique et de résolutions distinctes lors d'une prochaine séance."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PIIA – 420-422, RUE HARVEY OUEST

528-26-2014

CONSIDÉRANT l'étude complétée par le comité consultatif d'urbanisme concernant le projet de construire une remise dans la cour arrière d'une résidence bifamiliale isolée située au 420-422, rue Harvey Ouest, dans le quartier centre-ville;

CONSIDÉRANT la recommandation du C.C.U. dans son rapport de la réunion tenue le 7 octobre 2014 quant à la conformité du projet soumis aux critères et aux objectifs de la réglementation de la Ville d'Alma relative au programme d'implantation architecturale;

il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Girard,
appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette,
ET RÉSOLU :

"d'accepter la recommandation du C.C.U. 14-07-06 concernant l'approbation du projet soumis pour l'immeuble sis au 420-422, rue Harvey Ouest, dans le cadre du P.I.I.A., pour certains bâtiments patrimoniaux identifiés au règlement 206-2012."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF MUNICIPAL PAR TAXI – TAXIBUS ALMA – HORAIRE CORRIGÉ

529-26-2014

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté, lors de la séance du 18 février 2013, le règlement 217-2013 ayant pour objet de constituer un service de transport collectif municipal par taxi communément appelé « Taxibus »;

CONSIDÉRANT QUE ce service est en opération depuis le 1^{er} juillet 2013 dans le cadre d'un projet pilote qui s'est avéré concluant;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7.6 dudit règlement établit la grille horaire du service;

CONSIDÉRANT QUE cette grille peut être modifiée par l'adoption d'une simple résolution du conseil;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier cette grille en ajoutant un transport à la grille horaire des secteurs ruraux et Saint-Cœur-de-Marie à 21h30 les jeudi et vendredi soirs, selon la proposition formulée par le conseil d'administration de l'organisme Taxibus Alma;

il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette,
appuyé par monsieur le conseiller Gilles Girard,
ET RÉSOLU :

"l'article 7.6 du règlement 217-2013, déjà modifié par les résolutions 338-18-2013 et 360-18-2014, adoptées respectivement le 17 juin 2013 et le 16 juin 2014, est de nouveau modifié en remplaçant la grille horaire par celle qui suit :

« HORAIRE (SECTEUR URBAIN)

Lundi au vendredi (service régulier)

6h30	7h00	7h30	8h00
8h30	9h00	10h00	11h00
11h40	12h00	12h40	13h00
13h30	14h00	15h00	15h30
16h10	16h40	17h10	17h40
18h00			

Jeudi et vendredi (service prolongé)

18h30	19h00	19h30	20h00
20h30	21h30		

HORAIRE (SECTEUR RURAL ET SAINT-CŒUR-DE-MARIE)

Lundi au vendredi (service régulier)

7h15	12h10	12h40	16h40
18h00 »			

Jeudi et vendredi (service prolongé)

21h30

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SOUTIEN – ORGANISMES DIVERS – TAXE SUR LES IMMEUBLES NON RÉSIDENTIELS 530-26-2014

CONSIDÉRANT QUE certains organismes à but non lucratif doivent défrayer le coût de la taxe sur les immeubles non résidentiels facturée par leurs locateurs;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Alma peut subventionner certains organismes en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT les demandes de subventions formulées par les dirigeants de ces organismes afin de les soutenir;

il est proposé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Gilles Girard,
ET RÉSOLU :

"d'autoriser le versement d'une subvention à l'organisme suivant pour les années 2013 et 2014 :

La Popote roulante d'Alma inc. 1 976,71 \$."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SOUSSION – ACQUISITION D'UN PHOTOCOPIEUR – SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE **531-26-2014**

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès du distributeur autorisé Canon à Alma pour le remplacement d'un photocopieur au Service des loisirs et de la culture, la soumission suivante a été reçue le 2 octobre 2014 :

Soumissionnaire	Prix total – taxes incluses
Mégaburo – Alma	11 283,65 \$

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse produit par l'acheteur municipal précisant la conformité de la seule soumission reçue et les taxes incluses;

il est proposé par madame la conseillère Sylvie Beaumont, appuyée par monsieur le conseiller Gino Villeneuve, ET RÉSOLU :

"de considérer la seule soumission conforme reçue et d'octroyer le contrat pour la fourniture et la livraison d'un photocopieur de marque Canon, modèle Image Runner Advance C5250, pour le Service des loisirs et de la culture à la firme « Mégaburo inc. » d'Alma, pour un coût total de 11 283,65 \$, taxes incluses;

et d'autoriser le trésorier à emprunter au fonds de roulement une somme jusqu'à concurrence de 11 283,65 \$, montant qui sera remboursé en trois (3) versements annuels et consécutifs."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SOUSSIONS – INSPECTION DES CHAUSSÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE D'ALMA **532-26-2014**

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour les travaux d'inspection des chaussées sur le territoire de la Ville d'Alma nécessaires pour réaliser le Plan d'intervention requis dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), la soumission suivante a été reçue le 9 octobre 2014 :

Soumissionnaire	Prix – taxes incluses
Groupe Trifide inc. – Québec	58 400,11 \$

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse produit par le Service des travaux publics concernant la conformité de la seule soumission reçue et les taxes appliquées;

il est proposé par monsieur le conseiller Gino Villeneuve, appuyé par monsieur le conseiller Pascal Pilote, ET RÉSOLU :

"de considérer la seule soumission conforme reçue et d'octroyer le contrat pour les travaux d'inspection des chaussées sur le territoire de la Ville d'Alma, à la firme "Groupe Trifide inc." de Québec, pour un montant de

58 400,11 \$, taxes incluses, le tout conformément à la soumission reçue et au devis descriptif l'accompagnant, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante;

cette somme étant prise à même le règlement d'emprunt 233-2014."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

IMMOBILISATIONS 2014 – EMBAUCHE DES PROFESSIONNELS REQUIS POUR LES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DE LA CASERNE SUD – PROJET D'IMMOBILISATION #012

533-26-2014

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Alma désire procéder à l'embauche des professionnels requis pour l'agrandissement de la caserne sud prévus au projet d'immobilisation #012, incluant notamment les dépenses suivantes:

- divers et imprévus;
- honoraires professionnels;

il est proposé par monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Pascal Pilote,
ET RÉSOLU :

"d'autoriser le conseil à dépenser une somme n'excédant pas 71 000 \$, incluant les dépenses contingentes pour le projet d'immobilisation #012 et, pour se procurer cette somme, à approprier, à même le budget disponible des activités financières prévu à cette fin au programme triennal d'immobilisations pour l'exercice 2014, une somme jusqu'à concurrence de 71 000 \$."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MANDAT EN ARCHITECTURE – AGRANDISSEMENT DE LA CASERNE SUD

534-26-2014

CONSIDÉRANT QUE le Service des incendies souhaite agrandir la caserne sud, située au 70, rue Notre-Dame Ouest, afin de mieux répondre à ses besoins;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a demandé à la firme d'architectes Anicet Tremblay et Serge Harvey de déposer une offre d'honoraires professionnels pour le mandat suivant :

- rencontre avec les utilisateurs pour définir les besoins;
- mise en plan d'un concept sujet à l'approbation du client;
- révision du concept au besoin; et
- estimation sommaire des coûts de construction phase concept.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable formulée par la directrice du Service des travaux publics;

il est proposé par monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,
ET RÉSOLU :

"de confier à la firme « Anicet Tremblay et Serge Harvey, architectes » le mandat ci-haut mentionné, le tout conformément à sa proposition datée du

14 octobre 2014, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante;

et d'autoriser le trésorier de la Ville à verser le montant d'honoraires professionnels prévus dans ladite offre de services, soit une somme de 5 000,00 \$, taxes en sus, cette somme étant prise à même les disponibilités budgétaires prévues à cette fin au projet d'immobilisation #012."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ACQUISITION D'ACTIFS IMMOBILISÉS

535-26-2014

CONSIDÉRANT les demandes formulées et les soumissions reçues;

il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Pilote, appuyé par monsieur le conseiller Gino Villeneuve,
ET RÉSOLU :

"d'autoriser l'acquisition des actifs immobilisés suivants :

Pour le Service des travaux publics :

Acquisition A :

- Des anneaux de ravitaillement et autres équipements permettant la saisie des données véhiculaires et l'identification automatique pour le système de gestion du carburant, auprès du seul soumissionnaire conforme, soit la firme Coencorp inc., pour un coût total de 7 952,40 \$, taxes en sus;

cette somme étant prise à même le projet d'immobilisation #009."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REQUÊTE DE MODIFICATION DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE AFIN D'INTÉGRER UN AUTRE SERVICE DE SECOURS

536-26-2014

CONSIDÉRANT QUE le ministre de la Sécurité publique a attesté le schéma de couverture de risque révisé le 15 janvier 2014;

CONSIDÉRANT QU'une fois en vigueur, le schéma peut être modifié en fonction de l'évolution technologique, d'une modification du territoire, d'une augmentation des risques ou pour tout autre motif valable, pourvu qu'il demeure conforme aux orientations ministérielles, tel que prescrit par l'article 28 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a déjà signifié son intention par la résolution 7545-05-2013 d'inclure les autres risques susceptibles d'utiliser les mêmes ressources, tel que prévu à l'article 11 de ladite loi;

CONSIDÉRANT QUE l'intégration d'un service pour lequel des mesures de secours sont prévues au schéma en vertu de l'article 11 permet au service incendie d'obtenir l'exonération de toute responsabilité pour tout préjudice qui peut résulter de son intervention selon les paramètres de l'article 47 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

CONSIDÉRANT QUE le Service de prévention des incendies de Ville d'Alma offre déjà le service de désincarcération sur l'ensemble du territoire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE par la présente, Ville d'Alma par son Service de prévention des incendies désire répondre aux exigences énoncées au document joint en annexe et ainsi obtenir l'exonération de responsabilité pour le préjudice qui peut résulter de toute intervention en désincarcération sur l'ensemble du territoire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est et sur tout autre territoire desservi dont on a fait appel, conformément à l'article 47 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

il est proposé par monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,
ET RÉSOLU:

"la Ville d'Alma demande au conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est d'apporter une modification à son schéma de couverture de risques pour inclure dans les mesures de déploiement le service de désincarcération sur l'ensemble du territoire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est notamment, par le Service de prévention des incendies, tel que permis par l'article 28 de la *Loi sur la sécurité incendie* et d'appliquer par le fait même, l'exonération de responsabilité conformément à l'article 47 de la *Loi sur la sécurité incendie*."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SOUSSIONS – DYNAMITAGE DU ROC AU PARC TECHNOLOGIQUE

537-26-2014

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres public pour le dynamitage du roc au parc technologique, les soumissions suivantes ont été reçues le 16 octobre 2014 :

Soumissionnaires	Prix, taxes incluses
Les Entreprises Rosario Martel inc. - (Alma)	142 567,85 \$
Inter-Cité Construction Ltée - (Chicoutimi)	192 629,12 \$
Forage Saguenay inc. - (Jonquière)	205 057,91 \$
Construction J.&R. Savard Ltée (Saint-Honoré-de-Chicoutimi)	241 907,40 \$
Dynamitage T.C.G. - (Chicoutimi)	270 271,56 \$

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse produit par le Service des travaux publics précisant la conformité des soumissions reçues et les taxes incluses;

il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Pilote, appuyé par monsieur le conseiller Gino Villeneuve,
ET RÉSOLU :

"de considérer la plus basse soumission conforme reçue et d'octroyer le contrat pour le dynamitage du roc au parc technologique, à la firme "Les Entreprises Rosario Martel inc." d'Alma, pour un montant de 142 567,85 \$, taxes incluses, le tout conformément à la soumission reçue et au devis

descriptif l'accompagnant, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante, cette somme étant prise à même le règlement d'emprunt 223-2013."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

SOUSSIONS – RÉFECTION DE LA TOITURE DE LA SALLE DE CRÉATIVITÉ AU CENTRE MARIO-TREMBLAY. 538-26-2014

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour la réfection de la toiture de la salle de créativité au Centre Mario-Tremblay, les soumissions suivantes ont été reçues le 15 octobre 2014:

Soumissionnaires	Prix total, taxes incluses
Construction L.R. & P.Y. inc. – Dolbeau-Mistassini	90 165,07 \$
A. Plante & Frères inc. – Chicoutimi	91 635,00 \$
Toiture Gilles Veilleux limitée – Dolbeau-Mistassini	91 750,05 \$
Poly-Toiture inc. – Jonquière	108 881,33 \$

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse produit par monsieur Serge Harvey, architecte, précisant la conformité des soumissions reçues et les taxes appliquées;

il est proposé par madame la conseillère Sylvie Beaumont, appuyée par monsieur le conseiller Gino Villeneuve,
ET RÉSOLU:

"de considérer la plus basse soumission conforme reçue et d'octroyer le contrat pour la réfection de la toiture de la salle de créativité au Centre Mario-Tremblay à la firme "Construction L.R. & P.Y. inc." de Dolbeau-Mistassini, pour un coût total de 90 165,07 \$, taxes incluses, conformément à la soumission présentée, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante, cette somme étant prise à même le règlement d'emprunt 209-2012."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ACQUISITION – SYSTÈME INFORMATISÉ DE GESTION DE BIBLIOTHÈQUE 539-26-2014

CONSIDÉRANT QUE le système informatisé de gestion de bibliothèque mis en place à la bibliothèque municipale en 2007 est maintenant désuet;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service des loisirs et de la culture recommande de migrer vers le logiciel « KOHA », un logiciel « ouvert », en raison de sa flexibilité et du fait qu'il est libre de droits et de licence;

CONSIDÉRANT l'offre de services déposée par la firme Solutions inLibro inc., de Montréal, pour la fourniture et l'implantation d'un tel système à la bibliothèque municipale;

il est proposé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay,
appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette,
ET RÉSOLU :

"d'octroyer le contrat pour la fourniture et l'implantation d'un système informatisé de gestion de bibliothèque à la bibliothèque municipale à la firme Solutions inLibro inc., de Montréal, au coût de 15 150,00 \$, taxes en sus, le tout conformément à sa proposition datée du 18 septembre 2014;

et d'autoriser le trésorier de la Ville à verser un montant de 15 150,00 \$, taxes en sus, prévue dans ladite offre de services, cette somme étant prise à même les disponibilités financières prévues au budget de la bibliothèque municipale."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORTS DES COMITÉS ET DU MAIRE

540-26-2014

Monsieur le Maire, sur ses activités de représentation :

- La visite de l'usine d'extrusion de l'aluminium située dans le parc technologique, vendredi dernier, en présence du ministre Denis Lebel, responsable de DEC Canada. Cette usine devrait entrer en opération au cours du mois de décembre 2014 ;
- La démarche de promotion en cours afin d'attirer dans le parc technologique d'autres usines pouvant bénéficier de la proximité de l'usine d'extrusion ;
- La présence d'une usine de soudure-malaxage de l'aluminium située à environ 40 kilomètres qui constitue un autre atout pour le parc technologique;
- La visite de la présidente de l'Union des municipalités du Québec, madame Suzanne Roy, à Alma, mercredi dernier. Il a notamment été question du projet de Loi 3 concernant la pérennité des régimes complémentaires de retraite des employés municipaux et de la collaboration avec la FQM pour accroître l'autonomie des municipalités face au gouvernement du Québec, le tout, sans chercher la confrontation avec ce dernier.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES:

541-26-2014

Aucune question n'est posée.

Sur proposition de madame la conseillère Sylvie Beaumont, la séance est levée à 19h40.



greffier



maire